



Refus regroupement familial "présence en france des bénéficiaires

Par **amouna_old**, le **02/11/2007** à **12:40**

Bonjours;
J'ai déposé un dossier de regroupement familiale au benifice de mon épouse.
Les 4 conditions suivantes sont OK
Ø ressources suffisantes et stables,
Ø logement (51 m²).
Ø menace à l'ordre public (non),
Ø santé (pas de probleme),
le cinquieme n'est pas OK
Ø présence en France des bénéficiaires.
En fait ma femme avait un visa d'affaire d'une durée de 1 année, qui lui permettait de venir en France .
Le probleme est qu'elle est resté en France plus de 180 jour par an (on pensait que la restriction est qu'elle ne doit pas rester plus de 90jours successive en France).
Entre temps nous avons eu un enfant qui est né en France (il a eu une carte de circulation), avant l'expiration du Visa ma femme et mon enfant sont reparti au pays et depuis 10/03/2007 ils sont la bas.
La question est, qu'est ce qu'on peut faire suite au Refus de notre dossier par la prefecture ?
Merci a vous